

Département de SEINE-ET-MARNE ._._._ Canton de PONTAULT COMBAULT ._._._ Commune de ROISSY-EN-BRIE	DOMAINE Finances
---	----------------------------

Direction des Finances SF

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n°78/2024
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code
Général
des Collectivités Territoriales

OBJET : Souscription d'un emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie-Picardie - Financement des investissements inscrits au Budget Primitif 2024 – Budget Principal Ville

VU l'article L.2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°16/2020 du 2 juin par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire le pouvoir de souscrire des emprunts destinés au financement des investissements,

VU le Budget Primitif Principal Ville 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la souscription d'un emprunt afin de réaliser les dépenses inscrites au Budget Primitif 2024.

DECIDE :

Article 1 : de contracter un prêt de 1 400 000,00 euros (un million quatre cent mille euros) auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie-Picardie, destiné à financer les opérations d'investissement inscrites dans les documents budgétaires 2024.

Article 2 : Principales caractéristiques du contrat de prêt :

Montant du prêt	1 400 000,00 €
Taux	Variable
Index	Euribor 3 mois flooré à 0.00% + marge 0.51%
Base de calcul des intérêts	Exact/360
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Durée	15 ans
Type d'amortissement	Constant
Frais de dossiers	1 400 €

Article 3 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie-Picardie.

Article 4 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait sera affiché en Mairie.

Expédition en sera adressée à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Torcy, Seine et Marne.

Fait à Roissy-en-Brie, le 23/05/2024

Par déléguation du Conseil Municipal,
Le Maire



François BOUCHART